



## **BULLETIN D INSCRIPTION**

A nous retourner dûment rempli à :  
Secrétariat de l'AFCOR  
Angélique FOURNIGAULT  
BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1  
Tél : 06 49 72 74 04  
[secretariat@afcor.fr](mailto:secretariat@afcor.fr)

Numéro DIRECCTE : 11 75 44595 75

### **Intitulé de la formation : Stéréotaxie pratique des nouvelles indications »**

**Date : Vendredi 02 octobre 2026**

*Inscription avant le 10/09/2026*

Lieu : L'espace Van Gogh - Maison de la RATP (Paris)

**Durée : 1 journée**

**Coût : 300 €**

#### **PARTICIPANT**

Statut  Salarié  Libéral

Titre :  Docteur  Professeur  Physicien  MERM  Autres.....

Nom  Prénom

Téléphone  E-mail :

N°ADELI/RPPS (mention obligatoire) :

Adresse Professionnelle :

Service :

Besoin spécifique en matière de handicap :  non  oui : merci de nous contacter

#### **PRISE EN CHARGE**

**A titre personnel\*** (formation financée par le participant)

Adresse personnelle

Chèque libellé à l'AFCOR, à joindre à votre bulletin d'inscription  souhaite réaliser un virement

**Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue\***

Besoin d'une convention\*  oui  non

Nom et Prénom du Responsable de la Formation Continue :

Adresse à laquelle devront être envoyés : convention, facture, courriers divers :

CP  Ville.....

- préciser **adresse mail\*** du service destinataire

Pour une facturation CHORUS :  oui  non

Indiquer le N°SIRET de la structure :  Code Service :

#### **PAIEMENT**

Ci joint la somme de

Euros

*Règlement libellé à l'ordre de l'AFCOR*

Je soussigné(e)

accepte les modalités d'inscription

Date et signature

Les frais d'inscription comprennent l'accès au séminaire, la pause mentionnée au programme, la documentation + les frais de dossier (30€ non remboursable en cas d'annulation)

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent.

Toute annulation doit obligatoirement être communiquée par écrit.

En cas de dédit du participant à moins de 30 jours avant la date de la formation ou d'abandon en cours de formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité.

L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR...) sans dédommagements, ni pénalités au client.

\* Validez d'une croix la ligne correspondante